Quercy Blanc
communauté de communes

PLUi
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Pièce 3.1 | Règlement graphique

Planche 28/32

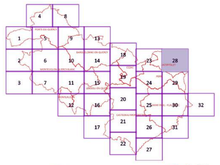

Prescription	12 février 2018
Débat sur le PADD	19 janvier 2021
Arrêt	6 décembre 2022
Enquête publique	du 4 septembre au 6 octobre 2023
Approbation	30 septembre 2024

N

Zonage

- Limites de zones
- Ua : zone urbaine "a"
- Ub : zone urbaine "b"
- Uc : zone urbaine "c'"
- Up : zone urbaine préservée
- Ul : zone urbaine de loisir
- Ux : zone urbaine d'activités
- Ux1e : zone urbaine d'activités de Cahors Sud
- AUb : zone à urbaniser "b"
- AUc : zone à urbaniser "c"
- AUx : zone à urbaniser d'activités
- 1AUx1e : zone à urbaniser d'activités de Cahors Sud
- 2AU : zone à urbaniser fermée
- 2AUx : zone à urbaniser d'activités fermée
- Ae : zone agricole écologique
- A : zone agricole
- Ap : zone agricole préservée
- Aph : zone agricole photovoltaïque
- Ast : zone agricole à seteur de taille et de capacité d'accueil limitées
- Ne : zone naturelle écologique
- N : zone naturelle
- Nl : zone naturelle de loisir
- Np : zone naturelle préservée
- Nst : zone naturelle à secteur de taille et capacité d'accueil limitées

Prescriptions graphiques

- Changements de destination
- Linéaires commerciaux protégés
- Emplacements réservés
- Limites des secteurs d'OAP
- Limites des STECAL

Eléments protégés au titre de l'article L151-19 :

- Eléments de patrimoine

Eléments protégés au titre de l'article L151-23 :

- Arbre à conserver
- Mare à conserver

- Trame verte à préserver ou à créer
- Alignement boisé à préserver ou à créer
- Trame verte à préserver ou à créer
- Marge de recul de 5 mètres autour des cours d'eau
- Zone humide

Risque d'inondation

- Risque d'inondation hors zonage PPRN
- Risque d'inondation en secteur soumis à un PPRN

à titre informatif

- Bâtiment non cadastré

0 100 200 300 400 Mètres

Origine DGFiP Cadastre
© Droits de l'Etat réservés * avril 2024
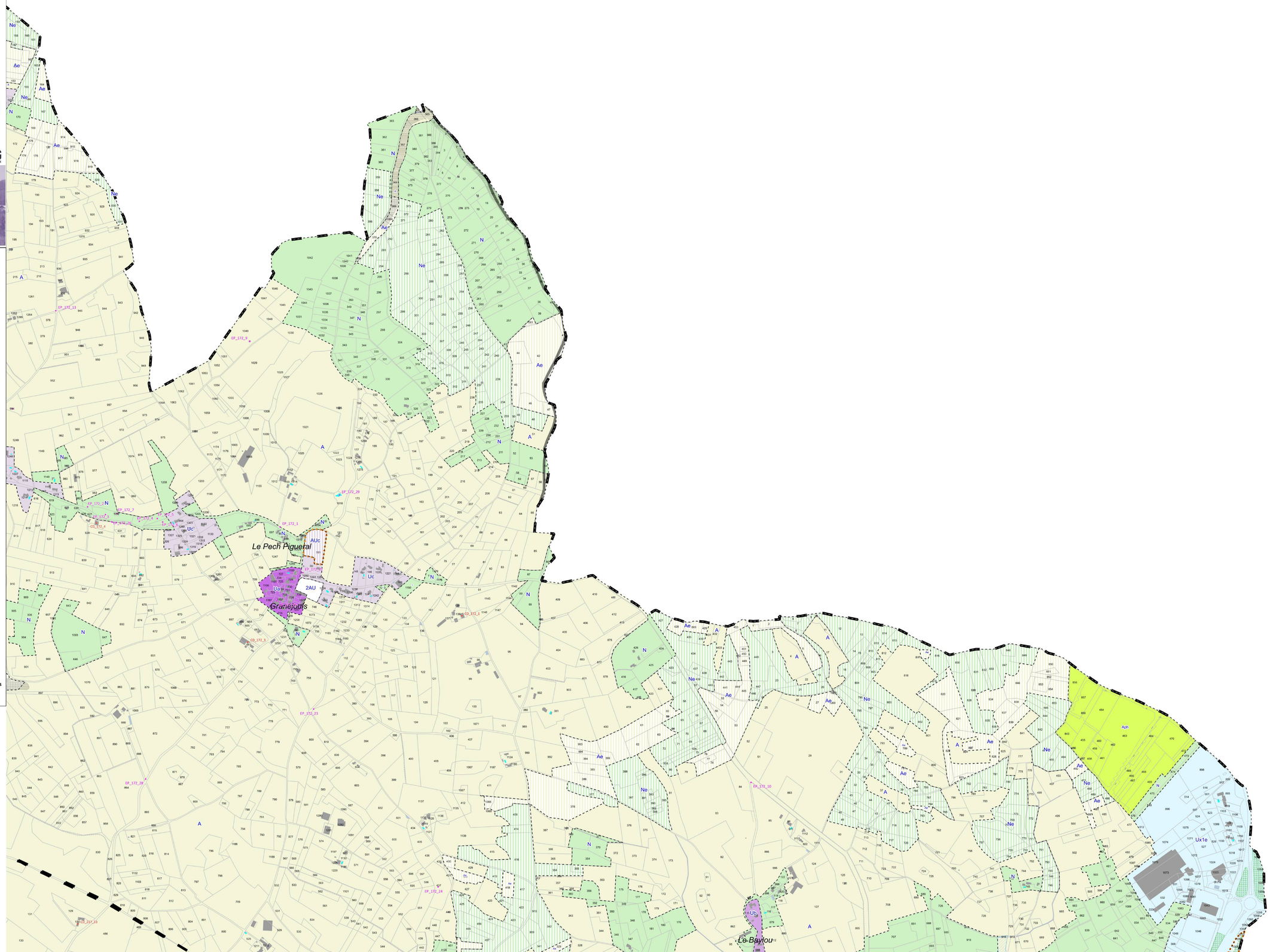
Réalisation : EllipSIG, septembre 2024